



BO N° 33 du 14 août 2020

COMMUNE DE RIDDES

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 (articles 25 et ss), l'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique le projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales du Canal des Morands.

Requérant et maître d'ouvrage : Administration communale de Riddes
Situation : Riddes, Canal des Morands, lieu-dit Les Morands
Coordonnées : 2'582'830 / 1'112'730 à 2'582'701 / 1'112'642
Longueur du tronçon : 167 m
Objet : Réduction de l'impact des rejets d'eau pluviales de la zàb sur le milieu naturel et protection contre les débordements et inondations
Auteur du projet : IDEALP SA à Sion

Le projet (rapport technique, notice d'impact, plans de situation et plan d'expropriation) est déposé au bureau communal où il peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles. Les remarques et les oppositions dûment motivées doivent être adressées à Administration communale, Rue du Village 2, 1908 Riddes, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 14 août 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE